

Office fédéral de la Statistique
M. Jürg Marti
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

Genève, le 7 février 2013

Variété des données statistiques pour les cas de divorces en Suisse

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous souhaitons soulever le besoin accru de données statistiques pour les cas de divorces en Suisse. Les données sont prioritaires pour que l'évolution constatée dans la société puisse, à terme, se refléter dans les divers aspects légaux de nos législations fédérales et cantonales.

En notre qualité d'association défendant les intérêts de chacune des parties touchées par un divorce dans une société moderne en constante évolution, nous soulignons l'importance de pouvoir s'appuyer sur des statistiques de qualité et variées. En effet, ceci permettrait d'évaluer la situation des divorces et des foyers touchés par cet état de fait. Par ce constat, nous pourrions mieux déterminer les pistes à suivre pour améliorer la situation des personnes affectées par ces situations trop souvent éprouvantes pour les adultes et – surtout – pour les enfants qui ne font pas le choix de conditions si difficiles.

Ainsi, nous souhaitons pouvoir accéder aux informations suivantes :

- nombre de divorces lors desquels la garde est accordée à la mère
- nombre de divorces lors desquels la garde est accordée au père
- nombre de divorces lors desquels la garde alternée est décidée
- nombre de cas traités pour le non-respect du droit de visite accordé
- nombre de cas traités pour le non-respect du paiement des contributions d'entretien pour l'enfant
- nombre de divorces faisant l'objet d'une convention
- nombre de divorces faisant l'objet d'un jugement juridique
- durée moyenne des divorces en mois (temps entre la séparation effective et la prononciation du divorce)
- dans les statistiques de pauvreté, déterminer le taux de pauvreté des hommes divorcés (nous avons aujourd'hui les données des familles/foyers monoparentales/aux)
- nombre de « familles recomposées » par nombre de divorce au moment de la prononciation du divorce (les nouveaux foyers sont-ils constitués d'un seul parent ou d'un parent et d'un nouveau conjoint)

Nous restons bien entendu à votre disposition si de plus amples informations sur notre association était nécessaires.

En vous remerciant de l'intérêt porté à la question des statistiques concernant les divorces, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures salutations.


Anne Décosterd
vice-présidente


Sophie Dubuis
membre comité

Copie : Alain Berset, Conseiller fédéral